

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 juillet 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 7, 8 et 9 juillet 2014**

**2014 SG 1004** Forum pour la Gestion des Villes et des Collectivités territoriales- Versement de la (8 216,52 euros).

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 24 juin 2014, par lequel Mme la Maire de Paris sollicite l'autorisation de procéder pour l'année 2014 au versement de la cotisation de la Ville de Paris au Forum pour la Gestion des Villes;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9<sup>ème</sup> Commission,

Délibère

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à procéder pour l'année 2014 au versement de la cotisation de la Ville de Paris à cette association.

Article 2 : Pour l'année 2014, le montant des droits d'adhésion de la Ville de Paris s'élève à 8 216,52 euros.

Article 3 : La dépense correspondante pour 2014 et ultérieurs, sera imputée sur le compte budgétaire 011-6281, fonction V0207, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement.